

Réunion extraordinaire
du 30 mars 1984.

Le trente mars mil neuf cent quatre vingt quatre à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy Chiraud, maire.
Date de Convocation = 27 mars 1984.

Présents = M^{rs} Chiraud, Gouédo, Joseph, Viollot, Borderon, Allary, Bourreau, Darnault, Philippeau, Gouriveau, Magné.

Absent - Néant.

Secrétaire : M^r Allary Francis.

Programme voirie.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil le montant des divers devis reçus par les entrepreneurs :

M^r Laval à Marcac sur l'Isle, Dordogne = TTC 91725,18

M^r Bonnefond à Villars, Dordogne. TTC = 106747,57.

En comparant ces devis avec celui que M^r Queguen, conducteur de travaux de l'équipement, nous a fourni sur des prix pratiqués par les entreprises, soit 95722 francs T.T.C, seul, celui des M^{rs} Laval est moins élevé.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il serait cependant préférable de faire exécuter nos travaux par le Parc Départemental, ce qui nous coûterait beaucoup moins cher pour une qualité pour le moins égale, sinon supérieure. Tout le monde s'accorde pour dire que le travail fait sur le chemin des Bernoulies aux Graulges est excellent.

Le Conseil donne son accord pour le Parc.

Mais comme il ne lui semble pas possible de prévoir une dépense de 80000 francs pour faire la totalité des chemins prévus, il y a lieu de faire un choix.

Le chemin de chez Joubert serait à faire en priorité. Certains conseillers préconisent de le faire de la route jusque chez M^{lle} Bonhomme et y faire un fossé.

M^r Bourreau propose de faire seulement quelques réparations indispensables sur la partie de chez M^{lle} Bonhomme aux Bernoulies.

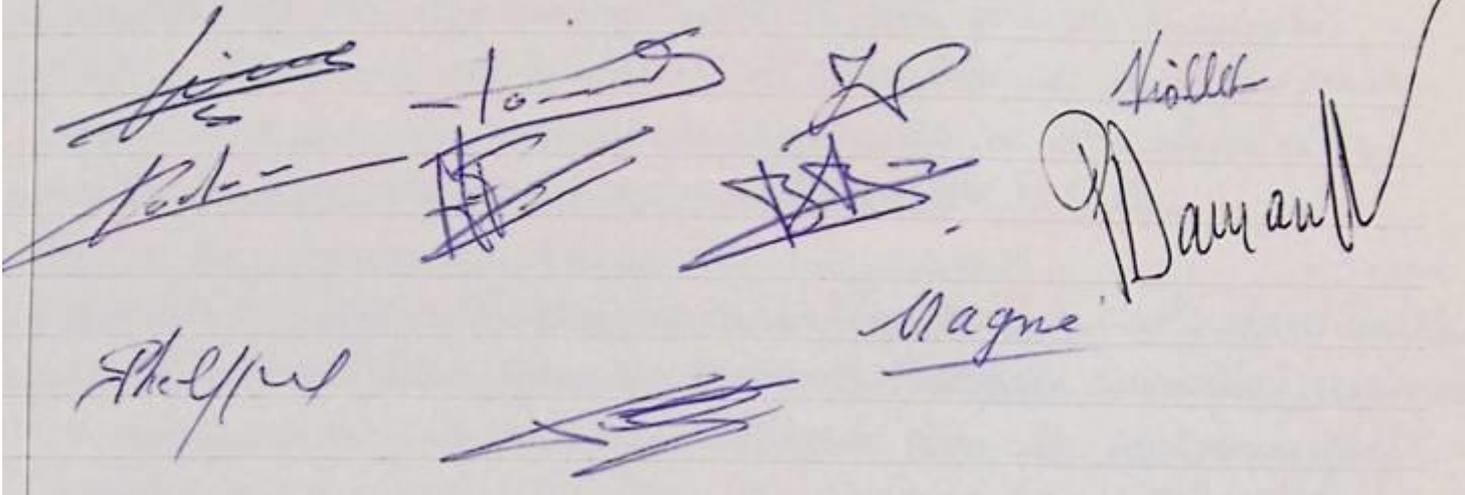
Monsieur le Maire estime qu'il y a lieu de faire chaque chemin complètement plutôt que de le réparer sommairement.

Monsieur Bourreau propose alors de demander, avec un devis

définitif du Parc, que M^r Gueguen indique le prix d'enlèvement de la terre pour faire les fossés afin de savoir quelle économie pourrait être réalisée si quelques exploitants agricoles parmi les conseillers municipaux se chargeaient de l'enlever avec tracteurs et remorques.

Une autre réunion sera donc nécessaire pour établir ce programme de voirie.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et au susdits. Ont signé les membres présents.



 The page contains several handwritten signatures in blue ink. From left to right, the signatures are: a large, stylized signature; a signature with a horizontal line through it; a signature with a vertical line through it; a signature with a large 'X' over it; a signature with a large 'Z' over it; a signature with a large 'V' over it; a signature with the name 'Vielle' written above it; a signature with the name 'Damant' written below it; a signature with the name 'Magne' written below it; and a signature with the name 'Philippe' written below it.